



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre juin à 18 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Chambaron/Morge (La Moutade) en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 28/05/2026

Présent(e)s :

Titulaires : BOSSARON Pascal, MOUTARDE Cyrille, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, DUARTE Marie-Christine, DESSENDIER Lionel, CHEVALEYRE Jérôme, CHANIER Roland, GAUDRY Lionel, RIOTON Samya, MAGE David, KNIPPING Olivier, CHAVAROUX Christian, DEBRE Aurélien, COLLARDEAU Laurent, COURSON Flavien, SALGUES Julien, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant un titulaire : BRULEY Didier

Titulaires absents : HOUSSIER Stéphane, RYAD Yacine, ROUVIER-AMBLARD Marie, BIGAY Bertrand qui donne pouvoir à DESSENDIER Lionel, GROUSSET Sandra qui donne pouvoir à CHEVALEYRE Jérôme, AUBIGNAT Jean-Pascal, JUREK Laurent, LASSET Paul, FOURNET-FAYARD Arnaud, EYMIN Philippe.

Présents à l'ouverture de la séance : 20. Le quorum est atteint.
20 ayant droit de vote + 2 pouvoirs - 22 voix

ORDRE DU JOUR

- ✓ Présentation du syndicat
- ✓ Programme de travaux 2026 : attribution du marché de travaux pour suppression de la station d'épuration de Aubiat Bourg et création d'un poste de refoulement - AUBIAT
- ✓ Programme de travaux 2026 : attribution du marché de travaux pour mise en séparatif et suppression d'un déversoir d'orage – Rue de la Limagne Rue de la Garenne à Pontmort – CHAMBARON/MORGE
- ✓ Point sur les travaux
- ✓ Désignation du(es) délégué(s) représentant(s) auprès de SEMERAP (assemblées des actionnaires, des Petits porteurs, et au Comité de contrôle analogue)
- ✓ Désignation des délégués au CNAS
- ✓ Mise en place de commissions/groupes de travail pour « projet de locaux du siège », « négociation du contrat de DSP avec Semerap » et « organisation des 50 ans du syndicat ».
- ✓ Questions diverses

Bien que n'étant pas à l'ordre du jour, Monsieur le Président propose à l'assemblée de rajouter le point suivant :

- conventions de passage avec constitution de servitude pour les 2 parcelles privées concernées par le passage de la canalisation d'eaux usées – projet raccordement d'Aubiat Bourg

Monsieur le Président demande l'approbation des membres présents pour inclure ce point à l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance : Daniel LABBE.....

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 9 mars 2026. A l'unanimité

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 19 mai 2026. A l'unanimité

● Présentation du syndicat

Présentation synthétique du territoire, du patrimoine (réseau et ouvrages), des compétences, des moyens humains, des finances, des tarifs, et organisation générale du syndicat.

Le document de présentation sera transmis aux délégués, pour information.

● Programme de travaux 2026 : attribution du marché de travaux pour suppression de la station d'épuration de Aubiat Bourg et création d'un poste de refoulement - AUBIAT

(délibération 2026/0406/01)

A l'issue de la consultation auprès des entreprises de notre accord-cadre travaux, pour l'attribution du marché subséquent n°SIAMC7 relatifs à des travaux de suppression de la station d'épuration de Aubiat Bourg et création d'un poste de refoulement à AUBIAT, les 4 entreprises attributaires ont remis leur meilleure offre dans les délais impartis : SADE, SOGEA, EHTP et EUROVIA.

Après analyse et examen des offres, les membres de la CAO du groupement de commande réunis ce jour pour avis ont retenu l'offre de l'entreprise suivante :

- SADE

Pour un montant de 259 968,33..... € HT ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- de suivre l'avis de la CAO du 4 juin 2026

- d'autoriser le Président à signer le marché pour les travaux cités, avec l'entreprise retenue SADE et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la mission.

● Conventions de passage avec constitution de servitude pour les 2 parcelles privées concernées par le passage de la canalisation d'eaux usées – projet raccordement d'Aubiat Bourg

(délibération 2026/0406/02)

Dans le cadre des travaux de suppression de la station d'épuration d'Aubiat bourg et de la création d'une canalisation en refoulement d'eaux usées par le syndicat, deux parcelles privées sont concernées par le tracé de la canalisation.

Le passage des canalisations publiques sur des propriétés privées se doit d'être formalisé par le biais de conventions de passage avec constitution de servitudes.

Cette convention expose les droits et les contraintes imposés au syndicat d'une part, et aux propriétaires des parcelles d'autre part. Les éventuelles pertes subies par les propriétaires ouvrent droit à indemnisation, le cas échéant.

Présentement, il s'agit des parcelles cadastrées YA 37 sur la commune de Chambaron/Morge et YB 23 sur la commune d'Aubiat. Ces parcelles sont des terres agricoles, cultivées ou pâturées à ce jour.

Les servitudes seront enregistrées par acte authentique chez notaire, auprès des Hypothèques. Les frais consécutifs à cet acte seront à la charge du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de passage avec constitution de servitude sur les parcelles YA 37 à Chambaron/Morge et YB 23 à Aubiat, telles que présentées ce jour, et prévoyant l'indemnisation des propriétaires en cas de dommages.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les propriétaires concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique constituant les servitudes, chez le notaire.

● Programme de travaux 2026 : attribution du marché de travaux pour mise en séparatif et suppression d'un déversoir d'orage – Rue de la Limagne Rue de la Garenne à Pontmort – CHAMBARON/MORGE

(délibération 2026/0406/03)

A l'issue de la consultation auprès des entreprises de notre accord-cadre travaux, pour l'attribution du marché subséquent n°SIAMC8 relatifs à des travaux de mise en séparatif et suppression d'un déversoir d'orage – Rue de la Limagne Rue de la Garenne à Pontmort – CHAMBARON/MORGE, les 4 entreprises attributaires ont remis leur meilleure offre dans les délais impartis : SADE, SOGEA, EHTP et EUROVIA.

Après analyse et examen des offres, les membres de la CAO du groupement de commande réunis ce jour pour avis ont retenu l'offre de l'entreprise suivante :

- EUROVIA

Pour un montant de 250 097,85..... € HT ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- de suivre l'avis de la CAO du 4 juin 2026
- d'autoriser le Président à signer le marché pour les travaux cités, avec l'entreprise retenue EUROVIA et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la mission.

● Point sur les travaux

Présentation en séance des travaux en cours.

Pour information du Comité syndical , conformément à l'art. L.2122-23 du CGCT :

Décisions prises par le Président par délégation du conseil syndical (délibération du 08/09/2020 et délibération du 19/05/2026) :

- signature devis R&O remplacement pont sécheur station d'épuration Les martres/Morge – Montant : 32 434,40 € HT.
- signature devis IRRMANN PAPON travaux réseaux EU Rue du Centre – Sardon – Montant : 8 603,10 € HT
- signature devis EUROVIA travaux réseaux EU Rue de la Treille – Prompsat – Montant : 13 835,00 € HT
- signature devis IH FLUIDES trappe sécurisation recirculation station d'épuration les Martres/Morge Montant : 5 738,00 € HT
- signature devis SEMERAP préleveur d'entrée station d'épuration Les Martres/Morge – Montant : 3 131,85 € HT
- signature devis SEMERAP entretien portes sectionnelles station d'épuration les Martres/Morge – Montant : 2 785,47 € HT
- signature devis SEMERAP vis de transfert boues déshydratées station d'épuration Les Martres/Morge – Montant : 4 202,17 € HT
- signature devis SEMERAP maintenance onduleurs 1 247,85 € HT

❖ Station d'épuration des Martres/Morge

- remplacement du pont sécheur : intervention de l'entreprise R&O prévue août/septembre 2026. Montant : 32 434,40 € HT

- trappe sécurisation recirculation : intervention de IH Fluide pour été 2026. Montant : 5 738,00 € HT

❖ Commune de SARDON : travaux réseaux EU Rue du Centre. Intervention de l'entreprise IRRMANN PAPON prévue juin/juillet 2026

❖ Travaux en cours : Rue des Gravilles à YSSAC LA TOURETTE

Création d'une extension de réseau d'assainissement avec pose d'un poste de relevage avec 177 ml de refoulement. Pose de 162 ml de réseau gravitaire, 5 regards de visite et 5 tabourets de branchement.

Entreprise retenue: SOGEA pour un montant global de 98 616,45 € HT

Début des travaux le 7 Décembre 2025

En attente des contrôles d'étanchéité et des contrôles de conformité électrique du poste de relèvement.

❖ Travaux réseaux EU Rue de la Treille – PROMPSAT – Travaux réalisés par EUROVIA du 18 au 20 mai 2026. Montant : 13 835,00 € HT

❖ Rue des Charmes – Les Grosliers à Châtel-Guyon : débouchage de la conduite syndicale entre Châtel-guyon et Yssac. Intervention caméro et hydrocurage et terrassement par Semerap. Dans le cadre du contrat de DSP avec Semerap.

● Désignation du délégué représentant auprès de SEMERAP (assemblées générales des actionnaires, des Petits Porteurs, et au Comité de contrôle analogue) et autorisation d'assurer les fonctions attribuées

(Délibération D2026/0406/04)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron est actionnaire de la SPL Semerap depuis 2014, à hauteur de 1010 actions à ce jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité de :

- désigner Monsieur Jean-Michel GALTIER comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la Semerap
- désigner Monsieur Jean-Michel GALTIER comme représentant à l'assemblée générale des petits Porteurs de la Semerap
- désigner Monsieur Jean-Michel GALTIER comme représentant au Comité de Contrôle Analogue de la Semerap

Le cas échéant :

- autoriser Monsieur Jean-Michel GALTIER à assurer la fonction de Président de l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et du comité de contrôle analogue, de siéger au Comité d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Comité d'administration.
- autoriser Monsieur Jean-Michel GALTIER membre du Comité d'administration à percevoir, au titre de sa fonction (Vice-Président, secrétaire du Comité d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP, une rémunération pour l'un de ces mandats au sein du Comité d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre de membre du Comité d'administration, une indemnité par présence en réunion.

● Désignations des délégués auprès du CNAS

(Délibération D2026/0406/05)

Considérant la délibération n°D2020/2801/09 décidant l'adhésion au CNAS du SIA Morge et Chambaron en date du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant le renouvellement des mandats dans les collectivités territoriales en 2026 ;

Il convient de procéder à la désignation de deux délégués représentant le Syndicat au sein du CNAS :

- un délégué représentant les élus, celui-ci devant être désigné parmi les membres de l'organe délibérant ;
- un délégué représentant les agents, celui-ci devant être issu de la liste des bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

➤ De désigner parmi les élus :

Nom : GALTIER Prénom : Jean-Michel.

membre de l'organe délibérant, **en qualité de délégué élu** notamment pour représenter le Syndicat Intercommunal d'assainissement Morge et Chambaron au sein du CNAS.

➤ De désigner parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS:

Nom : DEL GAUDIO Prénom : Géraldine

En qualité de déléguée agent notamment pour représenter le Syndicat Intercommunal d'assainissement Morge et Chambaron au sein du CNAS.

● Constitution de commissions et groupe de travail

Création de la commission « projet de locaux du siège »

(Délibération D2026/0406/06)

Monsieur le Président rappelle le projet évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et ensuite lors du vote du budget primitif 2026.

1/ Une opportunité immobilière : le bâtiment de l'ancienne mairie de Cellule comprend un étage non utilisé, à réhabiliter entièrement (anciens appartements des instituteurs). Il est divisé en 2 parties avec un escalier de chaque côté. L'ensemble fait environ 205 m². Il appartient à la commune de Chambaron/Morge et est mis en vente depuis l'année dernière.

Le syndicat a inscrit la somme prévisionnelle de 150 000 € au budget 2026 pour l'acquisition.

2/ les avantages pour le syndicat par rapport à la situation actuelle :

❖ Avoir un siège social propre

- régulariser une situation juridique : avoir un siège social sur son territoire, au même endroit que les bureaux physiques
- ne pas dépendre d'une autre collectivité hébergeur

Aujourd'hui le syndicat est une collectivité sans locaux propres, avec un siège social chez Semerap Riom, et des bureaux en location hors territoire (Joze).

❖ Etre situé de façon centrale sur le territoire

- proximité des réseaux et ouvrages pour les techniciens (gain de temps déplacement nombreux pour suivi de chantiers et PFAC + contrôles SPANC et suivi des stations)
- proximité des élus et abonnés,
- échanges facilités avec les secrétaires de mairies
- visibilité du syndicat au centre du village de Cellule

Aujourd'hui les ouvrages les plus proches sont à 20-30min, et les plus éloignés à 45 min, l'aller

❖ Avoir des locaux appropriés à une collectivité

- bureaux individuels pour les agents
- bureaux pour le Président/ Vice-Président
- salle de réunion /travail collective
- salle d'archives

Aujourd'hui, les agents occupent le même bureau et les élus n'ont pas de bureau. Les archives sont stockées avec celles du SMEA de Basse Limagne, la salle de réunion est un algéco commun dans le hangar de SMEA de Basse Limagne.

❖ Réhabiliter un bâtiment public

- investissement patrimonial immobilier avec une valeur financière
- agencer les locaux sur mesures selon les besoins actuels, avec possibilité de louer des bureaux à autre collectivité et perspectives d'avenir si agrandissement du territoire et personnel
- possibilité de financer d'abord l'acquisition en 2026, puis les travaux l'année prochaine
- mise à disposition par la commune de l'ancien accueil de la mairie, en rez-de-chaussée, pour les PMR par exemple.

3/ les inconvénients pour le syndicat par rapport à la situation actuelle :

- ❖ Frais de fonctionnement correspondants : chauffage, ménage, copieur, assurances, internet, ...

Aujourd'hui, le syndicat paye un loyer mensuel de 230 € au SMEA Basse Limagne, tout inclus sauf box internet et assurances.

Le Président ouvre le débat, répond aux questions.

Le Président propose la création d'une commission de travail qui aura pour mission de :

- évaluer la faisabilité du projet, avec un maître d'œuvre
- rechercher les meilleures solutions de financement (subventions, emprunts...)

Le cas échéant :

- participer au choix de l'architecte et des entreprises de travaux
- participer au suivi de la réalisation

Les membres de la commission décrite ci-dessus, désignés ce jour, sont :

Monsieur MOUTARDE Cyrille, délégué de la commune d'AUBIAT

Monsieur CHEVALEYRE Jérôme, délégué de la commune de DAVAYAT

Monsieur MAGE David, délégué de la commune LES MARTRES/MORGE

Monsieur CHANIER Roland, 1er Vice-Président et délégué de la commune de GIMEAUX

Monsieur LABBE Daniel, 2eme Vice-président et délégué de la commune de CHAMBARON/MORGE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

1. d'approuver la création de la commission de travail telle que décrite ci-dessus composée des membres ci-dessus ;
2. de mandater ladite commission pour s'acquitter des missions décrites

Création de la commission « négociation du contrat DSP avec Semerap »

(Délibération D2026/0406/07)

Le Président propose la création d'une commission de travail qui aura pour mission de préparer et de reprendre la révision du contrat de délégation avec l'exploitant, conformément aux engagements contractuels, et qui n'a pas été menée à son terme lors de la dernière négociation.

Les membres de la commission décrite ci-dessus, désignés ce jour, sont :

Monsieur HOUSIER Stéphane, délégué de la commune d'ARTONNE

Monsieur GALTIER Jean-Michel, Président et délégué de la commune de BEAUREGARD-VENDON

Monsieur CHANIER Roland, 1er Vice-Président et délégué de la commune de GIMEAUX

Monsieur LABBE Daniel, 2eme Vice-président et délégué de la commune de CHAMBARON/MORGE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- 1/ d'approuver la création de la commission de travail telle que décrite ci-dessous composée des membres ci-dessus ;
- 2/ de mandater ladite commission pour s'acquitter des missions décrites

Création d'un groupe de travail

Mission : participer à l'organisation d'une réception à l'occasion des 50 ans du syndicat, cet automne.

Monsieur COLLARDEAU Laurent, délégué de la commune de TEILHEDE

Monsieur GALTIER Jean-Michel, Président et délégué de la commune de BEAUREGARD-VENDON

Monsieur CHANIER Roland, 1er Vice-Président et délégué de la commune de GIMEAUX

Monsieur LABBE Daniel, 2eme Vice-président et délégué de la commune de CHAMBARON/MORGE

Sont membres de ce groupe de travail.

QUESTIONS DIVERSES

- ★ Date et lieu du prochain comité à confirmer ultérieurement.



Fin de séance à 20h35

Compte-rendu adopté lors de la réunion du conseil syndical du XXXX septembre 2026

VOTE :
POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :

A xxxxxxxxxxxx, le XXXXXX septembre 2026,

Le Président du Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de Morge et Chambaron
Jean-Michel GALTIER

Le secrétaire de séance,
Daniel LABBE